

DÉPARTEMENT
DE LA GUADELOUPE



Numéro d'inscription au
Registre

2025 – 01

Numéro de la Délibération

07

Effectif du Conseil : 29

Présents : 18

Absents : 11

Dont Procurations : 06

Délibération publiée le

03 AVR. 2025

Pour le Maire

Marie-Yveline THEOBALD
PONCHATEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 21 mars à 16 h 00, le Conseil Municipal de Baillif s'est réuni à la salle des délibérations de la Mairie, à Baillif, sous la Présidence de Madame le Maire, sur convocation adressée le 15 mars 2025 et affichée à la mairie.

CONSEILLERS PRESENTS :

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU ; Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Joël ARRINDELL ; Josette TINVAL ANDRE ; Jean-Claude HOUBLON ; Francis BABEL ; Yves-Lise OTTO ; Romain LICIOUS ; Marie-Line SALNOT ; Janick CHACAL ; Fred BABEL ; Mauricette CAMALET ; Yolaine BRISSAC ; Olivier ISMAËL ; David JOSUE ; José DAVISON ; Corine PEROUMAL ; Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO.

CONSEILLERS REPRESENTES :

Dina BELLON (représentée par Joël ARRINDELL), Cynthia PEROUMAL (représentée par Romain LICIOUS), Ketty GOMBAULD LECOLAS (représentée par Marie-Line SALNOT), Annick PARNASSE épouse MONDELICE (représentée par Jean-Claude HOUBLON), Danielle MONDELICE (représentée par Yves-Lise OTTO), Moïse NAPRIX (représenté par David JOSUE).

CONSEILLERS ABSENTS :

Éric FAIRFORT ; Jean-Claude GLANDOR ; Hadjanie HANANY ; Lydie CRANE ; Marie-Lucile BRESLAU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 18. Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Marie-Line SALNOT a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

07- ADHESION AU SERVICE SOCIAL DU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE

RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Les questions de santé, de situation de handicap, de logement, les comportements addictifs sont autant de facteurs personnels qui peuvent influencer la vie professionnelle : absentéisme, désengagement, diminution de la qualité du travail, apparition de risques psychosociaux...

L'accompagnement des ces situations par la collectivité peut éviter un surcoût économique, social et humain, d'autant plus que le CDG 971 dispose d'un service social du travail destiné à accompagner les agents des collectivités territoriales rencontrant des difficultés et avec lequel il est possible de conventionner.

Le Maire propose à l'assemblée de signer la convention d'adhésion au service social de prévention proposée par le CDG971.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Madame le Maire

Après avoir délibéré

DÉCIDE

Article 1 : D'adhérer au service social du CDG Guadeloupe.

Article 2 : De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget 2025.

Article 3 : Autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service social géré par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Guadeloupe annexée, ou tous documents afférents à cette convention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Expédition Conforme

Le Maire

The image shows a blue ink signature of Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BAILLIF' at the top and 'MAIRE' at the bottom, with a central emblem.

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU